

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57

Quorum : 29

Présents : 38

Absents : 08

Pouvoirs : 11

Votants : 49

L'An deux mil vingt-trois,

Le 08 février, à 19h00,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas Durand – Maire.

Étaient présents :

Arnaud-Rodrigue ADONON, Angéline BYLYKBASHI, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Benoit COLLARD, Patricia DARBO, Rénaud DELALIN, Annick DELOUZE, Catherine DESILE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Paul LANNOY, Pascal LEJEUNE, Dominique LERENARD, Grégory LEROUX, Paul MERCIER, Catherine MIKLARZ, Michel MOISY, Véronique MONFILLIATRE, Patrice NOEL, Michel OZANNE, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Valérie PHILIPPE, Dominique RABET, Christophe RENAUD, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHOUAY, Anne-Françoise ROSTAING, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Jean-Philippe TROUILLET

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :

Fabienne BERNARD a donné pouvoir à Fabrice Dubois
Aurélia CALLENS a donné pouvoir à Annick DELOUZE
Jean-Marie DELISLE a donné pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON
Samantha DURAND-PORTOGHESE a donné pouvoir à Anne-Françoise ROSTAING
Pascal HEMET a donné pouvoir à Jérôme RICHARD
Lydia LACROIX a donné pouvoir à Valérie PAGESY
Martial LAMOURET a donné pouvoir à Patrick HERICHE
Chloé LEFORT a donné pouvoir à Véronique MONFILLIATRE
Sandrine MAHON a donné pouvoir à Pierre PENIN
Corinne NOEL a donné pouvoir à Jean-Philippe TROUILLET
Arthur REGNIER a donné pouvoir à Thomas DURAND

Étai(en)t absent(e)s : Natacha DE BEAUDRAP, Jean FREMIN, Sophie INCERTI, Nathalie MICHEL, Isabelle PORTIER, Jessica POTEL, Bruno QUEMENER, Marilyne STAHL

Secrétaire de séance : Cathy KOMORNICZAK

N° DEL-2023-014 - Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur l'exercice 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°DEL-2020-076 du 16 décembre 2020 portant acquisition des parcelles n°550 et 552 sises 1 rue de la Mare – commerce « Le Lion d'Or »,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 24 janvier 2023,
Vu le rapport de présentation du maire,

Considérant la date du vote du budget primitif 2023 fixée au 5 avril 2023 et la nécessité d'assurer la continuité des services et son bon fonctionnement,

Considérant la nécessité de respecter les modalités financières définies par la délibération n°DEL-2020-076,

Considérant la facture en attente de règlement pour les travaux de voirie Rue du Coq Sauvage à Bus-Saint-Rémy,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le maire à ouvrir, liquider les crédits ci-dessous avant le vote du budget primitif 2023,
- **D'INSCRIRE** a minima les crédits suivants au budget primitif 2023 :

Chapitre	Article	Opération	Code Fonctionnel	Intitulé	Crédits ouverts
16	16876	OPFI	01	Autres emprunts Ets Public Locaux	139 069,00€
21	2151	OPNI	845	Réseaux de voirie	800,00€

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Affiché le
ID : 027-200057685-20230208-DEL_2023_014-DE

Vexin-sur-Epte

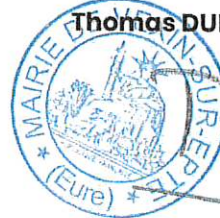
Certifier exécutoire compte
tenu de la publication
effectuée le **14 FEV. 2023**

Et de la télétransmission
en Préfecture le **13 FEV. 2023**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**

Le Maire,

Thomas DURAND.



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FÉVRIER 2023